

26 mars 1980

Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, 66e session à Lisbonne
10.4.1980, délégation

- Département des affaires étrangères. Proposition du 6 mars 1980
(annexe)
- Département de l'intérieur. Co-rapport du 11 mars 1980 (adhésion)
- Département de justice et police. Co-rapport du 12 mars 1980
(adhésion)
- Département militaire. Co-rapport du 7 mars 1980 (adhésion)
- Département des finances. Co-rapport du 7 mars 1980 (annexe)
- Département des affaires étrangères. Rapport complémentaire du
13 mars 1980 (annexe)
- Département des finances. Co-rapport complémentaire du 18 mars
1980 (adhésion)
- Département de l'économie publique. Co-rapport du 12 mars 1980
(adhésion)
- Département des transports, des communications et de l'énergie.
Co-rapport du 11 mars
1980 (adhésion)

Vu la proposition du département des affaires étrangères, compte
tenu de la procédure de co-rapport et après délibération, le
Conseil fédéral

d é c i d e :

1. La délégation suisse à la 66e session du Comité des Ministres du
Conseil de l'Europe, qui aura lieu le 10 avril 1980 à Lisbonne,
est désignée comme suit:
 - M. Pierre Aubert, conseiller fédéral, chef du département des
affaires étrangères, chef de la délégation;
 - M. Alfred Wacker, ambassadeur, représentant permanent de la
Suisse auprès du Conseil de l'Europe;
 - M. Edouard Brunner, ambassadeur, chargé dès le 1er avril 1980
des problèmes de la CSCE, département des affaires étrangères;
 - M. Yves R. Moret, chef du service du Conseil de l'Europe,
Division politique I, département des affaires étrangères.
2. Une indemnité journalière de 85 francs est allouée aux membres-
fonctionnaires de la délégation, en plus de leurs frais de
voyage (billet d'avion classe touriste).

Extrait du procès-verbal:

- | | | | |
|----------|----|------|--------------|
| - EDA | 10 | pour | exécution |
| - EDI | 3 | pour | connaissance |
| - EJPD | 3 | " | " |
| - EMD | 4 | " | " |
| - EFD | 7 | " | " |
| - EVD | 5 | " | " |
| - EVED | 5 | " | " |
| - EFK | 2 | " | " |
| - FinDel | 2 | " | " |

Pour extrait conforme:

Le secrétaire,

SWANNE



o.121.53
o.121.360

Berne, le 6 mars 1980

Distribuée

Au Conseil fédéral

Comité des Ministres du
Conseil de l'Europe

- I. Les Ministres des affaires étrangères des 21 Etats membres du Conseil de l'Europe se réunissent régulièrement deux fois par année. Ces sessions du Comité des Ministres ont lieu au printemps (avril/mai) et en automne (novembre) à Strasbourg. Le Gouvernement portugais, dont le pays assume depuis novembre 1979 la présidence du Comité des Ministres et cela pendant six mois, a demandé que la 66e session se tienne exceptionnellement à Lisbonne, le 10 avril prochain. Reconnaisant l'importance politique considérable que le Portugal attache à cette réunion, le Comité des Ministres a accepté cette invitation.

La réunion formelle du Comité des Ministres occupera la journée du jeudi 10 avril; elle sera précédée la veille d'une réunion informelle entre les seuls Ministres. Ce type de réunion suscite d'ores et déjà un grand intérêt. Le thème de cet entretien du 9 avril sera la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE), au vu des derniers développements de la situation internationale, notamment à la suite de l'invasion de l'Afghanistan par les troupes soviétiques.

Selon toute vraisemblance, quelque 15 Ministres des affaires étrangères prendront part à cette réunion. Il convient de relever que pour la première fois ces dernières années, les "4 Grands" (France, Italie, RFA, Royaume-Uni) seraient représentés par les Ministres.

II. L'ordre du jour provisoire de la 66e session comprend les points suivants :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. CSCE
3. Développement équilibré en Europe
4. Progrès de la coopération européenne
5. Nations Unies
6. Dates des prochaines sessions
7. Questions diverses
8. Communiqué de presse

Les quatre objets de fond appellent les commentaires ci-après :

1. CSCE

Il s'agit de la dernière occasion pour les Ministres d'échanger leurs vues à ce sujet avant que la conférence de Madrid ne débute en automne. Les représentants des pays de l'Europe démocratique (OTAN, CEE, neutres) pourront procéder à un échange de vues et faire connaître leur manière d'envisager la conférence.

2. Développement équilibré en Europe

Ce sujet a été inscrit à l'ordre du jour des Ministres, en novembre 1979, à la requête de la délégation suisse. Un groupe de travail constitué au sein des représentants permanents des Etats membres à Strasbourg déposera incessamment un rapport qui suggérera diverses actions pour réduire la disparité économique et sociale entre le centre de l'Europe démocratique et ses régions périphériques. Ce document constituera la pièce essentielle sur laquelle les interventions des Ministres porteront. A toutes fins utiles, il convient de rappeler que la Suisse a proposé d'augmenter sa quote-part au capital de la Banque de développement social du Conseil de l'Europe, à savoir le Fonds de rétablissement. Une contre-proposition française ayant également été faite, il importera donc aux délégations de se déterminer à ce sujet.

3. Progrès de la coopération européenne

Ce thème figure traditionnellement depuis plusieurs années à l'ordre du jour du Comité des Ministres. Il donne l'occasion aux présidents des Conseils des trois institutions (Communautés européennes, Association européenne de libre-échange, Conseil de l'Europe) de faire le point de la situation et d'indiquer les progrès réalisés dans le resserrement des liens entre leurs Etats membres. Le Président de la Commission des Communautés européennes, M. Roy Jenkins, a été invité, selon la pratique suivie en l'espèce, à prendre part à ce débat.

4. Nations Unies

L'habitude a été prise ces dernières années de passer périodiquement en revue au Comité des Ministres les travaux qui se réalisent au sein de l'Organisation des Nations Unies. Pour un pays non-membre comme la Suisse, cet échange de vues présente un intérêt tout spécial. Bien qu'il soit loisible à chaque délégation d'aborder les thèmes qu'elle veut, les discussions portent normalement sur la protection des droits de l'homme et les conventions élaborées par les Nations Unies sur la prise d'otages, le terrorisme, bref sur des sujets auxquels le Conseil de l'Europe voue une attention préférentielle. Une réunion préparatoire entre experts venus des capitales aura lieu à Strasbourg le 6 mars 1980.

III. Sous la conduite du Chef du Département fédéral des affaires étrangères, la délégation suisse aux Comités des Ministres du Conseil de l'Europe a compris d'habitude ces dernières années tant nos représentants à Strasbourg que les chefs des divisions et service qui s'occupent de cette institution à Berne. La délégation suisse voyagera le mardi 8 avril, elle tiendra une séance de travail le 9 avril à la veille de la 66e session. Le retour en Suisse est prévu pour le 11 avril. Un rapport sera établi, comme de coutume, sur cette session du Comité des Ministres.

Au vu de ce qui précède, nous avons l'honneur de proposer :

- 1) de désigner comme suit la délégation suisse à la 66e session du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe qui aura lieu le 10 avril 1980 à Lisbonne :
 - M. le Conseiller fédéral Pierre Aubert, chef du Département fédéral des affaires étrangères, chef de la délégation
 - M. l'Ambassadeur Alfred Wacker, représentant permanent de la Suisse auprès du Conseil de l'Europe
 - M. l'Ambassadeur Edouard Brunner, chargé dès le 1er avril 1980 des problèmes de la CSCE, DFAE
 - M. Yves R. Moret, chef du service du Conseil de l'Europe, Division politique I, DFAE
 - M. John Clerc, collaborateur personnel du chef du Département fédéral des affaires étrangères
 - M. Blaise Schenk, représentant permanent adjoint de la Suisse auprès du Conseil de l'Europe

- 2) d'allouer aux membres de la délégation une indemnité journalière de 85 francs en plus de leurs frais de voyage (billet d'avion classe touriste).

DEPARTEMENT FEDERAL DES
 AFFAIRES ETRANGERES



Pierre Aubert

Pour rapport joint :

- tous les départements

Extrait du procès-verbal :

- Département fédéral des affaires étrangères, en 10 exemplaires



EIDGENÖSSISCHES FINANZ- UND ZOLLDEPARTEMENT
 DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES FINANCES ET DES DOUANES
 DIPARTIMENTO FEDERALE DELLE FINANZE E DELLE DOGANE

3003 Bern, den 7. März 1980

Ausgeteilt

Ihr Zeichen / V. réf. / V. rif.

An den Bundesrat

U. Zeichen / N. réf. / N. rif.

960.2

Ministerkomitee Europarat/
 Lissabon 8. - 11. April 1980

M i t b e r i c h t

zum Antrag des Departementes für
 auswärtige Angelegenheiten

vom 6. März 1980

Das Finanzdepartement hält die vorgesehene Delegation
 für zu umfangreich und kann sich daher dem Antrag nicht
 anschliessen.

Nach den Richtlinien des Bundesrates sollen die Delegationen ins Ausland eine möglichst beschränkte Mitgliederzahl aufweisen. Dieser Forderung wird der vorliegende Antrag auf Bestellung einer 6-köpfigen Abordnung kaum gerecht. Etwas grössere Zurückhaltung ist hier um so mehr am Platz, als die Ministertagung nicht wie üblich in Strassburg, sondern ausnahmsweise in Lissabon stattfinden und damit entsprechend hohe Reisekosten verursachen wird.

Die gegenwärtige Haushaltlage verlangt, dass auch bei solch scheinbar nebensächlichen Geschäften strenge Massstäbe angelegt werden. Nur so kann nach aussen glaubhaft



dargetan werden, dass im bundeseigenen Bereich ebenso rigoros gespart wird wie bei den Transferausgaben, die bekanntlich ab 1981 einer linearen 10-%-igen Kürzung unterworfen werden sollen. Wir müssen deshalb verlangen, dass in die Verhandlungsdelegation nur Vertreter aufgenommen werden, deren Anwesenheit in Lissabon wirklich unerlässlich ist. In diesem Sinne möchten wir Ihnen

b e a n t r a g e n,

es sei die schweizerische Delegation auf höchstens 4 Mitglieder zu begrenzen.

EIDGENOESSISCHES FINANZDEPARTEMENT

Ritschard



EIDGENÖSSISCHES DEPARTEMENT
FÜR AUSWÄRTIGE ANGELEGENHEITEN
DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
DIPARTIMENTO FEDERALE DEGLI AFFARI ESTERI

Berne, le 13 mars 1980

Bitte dieses Zeichen in der Antwort wiederholen
Prière de rappeler cette référence dans la réponse
Pregasi rammentare questo riferimento nella risposta

Distribuée

Au Conseil fédéral

Comité des Ministres du Conseil de
l'Europe, Lisbonne, 8-11 avril 1980

Rapport joint

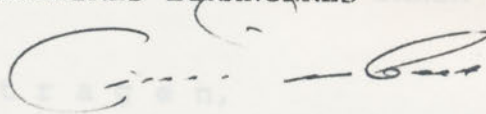
au co-rapport du Département fédéral des finances
du 7 mars 1980

Le Département fédéral des affaires étrangères se rallie partiellement au co-rapport du Département des finances et propose la réduction de la délégation à 5 personnes.

Ainsi réduite, elle aurait un effectif identique à celui de la délégation suisse à la réunion des ministres de l'agriculture de l'OCDE des 5 et 6 mars à Paris. Elle comprendrait, outre le Chef du Département, le représentant permanent de la Suisse au Conseil de l'Europe, l'Ambassadeur Brunner pour les questions de la CSCE, M. Moret, chef du Service du Conseil de l'Europe à la centrale, qui rédige le rapport sur le déroulement du Comité, et un membre du secrétariat du Chef du Département pour la prise de notes, la préparation d'interventions du Chef du Département, les contacts avec la presse, les traductions lors de la réunion

informelle sur la CSCE, à laquelle les fonctionnaires supérieurs ne sont pas admis. Dans ce cas, M. Blaise Schenk, nouvel adjoint de M. Wacker, ne prendrait pas part au Comité des ministres et perdrait ainsi l'occasion de s'initier à sa nouvelle tâche.

DEPARTEMENT FEDERAL DES
AFFAIRES ETRANGERES



Pierre Aubert

au co-rapport du Département fédéral des finances
du 7 mars 1980

Le Département fédéral des affaires étrangères se rallie par
ailleurs au rapport de Département des finances et propose
une délégation à 2 personnes.

Ainsi, le Département fédéral des affaires étrangères a eu la
délégation suisse à la réunion des ministres de l'extérieur
de l'OCDE des 2 et 6 mars à Paris. Elle comprendrait, outre le
Chef du Département, le représentant permanent de la Suisse au
Conseil de l'Europe, l'Ambassadeur suisse à Paris pour les questions
de la CSCE, M. Huret, chef de service du Conseil de l'Europe.
La centrale, qui rédige le rapport sur le déroulement du Comité,
se un membre du secrétariat du Chef du Département pour la prise
de notes, la préparation d'interventions du Chef du Département,
les contacts avec la presse, les instructions lors de la réunion